



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsurrendered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



Secteur de l'Environnement

Historique

En 2019, les Premières Nations-en-Assemblée ont adopté la résolution 05/2019, *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*, qui confirme officiellement que nous vivons une situation d'urgence climatique mondiale. L'APN poursuit son travail pour affronter ces crises, tout en veillant à la reconnaissance et au respect des droits inhérents, du titre, de la compétence et de l'autodétermination des Premières Nations. Dans son travail, elle tient aussi compte du fait que les Premières Nations sont des éléments essentiels de la guérison de la relation avec notre mère la Terre et des responsabilités que nous avons à son égard.

Récentes activités de plaidoyer de l'APN

L'APN obtient des mandats des Premières Nations-en-Assemblée et des conseils du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE). Conformément à ces mandats, elle continue de demander la reconnaissance des avis, de la culture, des systèmes de connaissances et du leadership des Premières Nations, en tant que gardiennes et gestionnaires des terres, des eaux et des glaces. Son travail consiste à accomplir des avancées dans quatre domaines de programme distincts qui se chevauchent : action en faveur du climat, conservation et biodiversité, santé environnementale et évaluation d'impact.

ACTION POUR LE CLIMAT

En juillet 2023, l'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution 36/2023, *Prendre des mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de la Stratégie nationale pour le climat de l'APN*, qui approuve la Stratégie nationale sur le climat de l'APN et qui réaffirme la déclaration d'urgence climatique émise par les Premières Nations dans la résolution 05/2019. Lancée le 18 octobre 2023, la Stratégie nationale sur le climat de l'APN contient sept domaines prioritaires et 108 stratégies et mesures. L'APN est en train d'élaborer un plan de mise en œuvre avec les détenteurs de droits et du titre des Premières Nations et le CCACE.

Le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC) Premières Nations-Canada a continué de défendre les priorités et les intérêts des Premières Nations dans divers processus de la politique fédérale sur le climat. Par souci d'efficacité, le CMAC procède actuellement à l'examen de ses avancées. Il a aussi entamé l'élaboration de son rapport annuel 2023 à l'intention de la Cheffe nationale et du premier ministre.

Dans le cadre de l'initiative de leadership des Autochtones dans les actions climatiques, plusieurs chefs de file régionaux des Premières Nations envisagent d'organiser des séances de mobilisation régionales continues afin de recueillir de l'information, des priorités et des recommandations pour faire progresser le leadership des Premières Nations en faveur du climat. L'APN contribue à cette initiative en assurant sa coordination nationale. Des travaux sont en cours, par l'intermédiaire des chefs de file régionaux des Premières Nations, pour favoriser la progression des priorités régionales en faveur du climat.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsurrendered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



Une délégation de l'APN participera à la 28^e séance de la Conférence des parties (COP 28) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 30 novembre au 12 décembre 2023.

CONSERVATION ET BIODIVERSITÉ

L'APN continue ses activités de plaidoyer afin de positionner efficacement les Premières Nations dans les politiques canadiennes sur la conservation et la biodiversité. Grâce aux engagements pris par le gouvernement fédéral lors de la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique pour arrêter la perte de biodiversité et inverser cette tendance, à ceux pris par l'intermédiaire du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CMKMB) et à l'engagement parallèle à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), les Premières Nations au Canada se trouvent à l'avant-garde des prochains efforts de conservation nationaux et internationaux.

L'APN participe activement aux réunions de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique à l'échelon international afin de favoriser la création d'un volet consacré à la gouvernance, aux droits et aux systèmes de connaissance des peuples autochtones dans tous les domaines du CMKMB.

Pour soutenir ces processus à l'échelle nationale, l'APN travaille avec le Canada à la création de la Table des Premières Nations sur la nature (TPNN), qui commencera officiellement ses travaux au début de 2024. Il s'agira d'un groupe stratégique de nature technique qui transmettra au Canada les points de vue, les conseils et les recommandations des Premières Nations sur la mise en œuvre du CMKMB et le programme connexe pour la nature du Canada.

En octobre, l'APN a procédé à un premier examen technique de haut niveau de l'ébauche du Plan d'action stratégique national pour la biodiversité (PASNB) du Canada, qui a aussi bénéficié de la contribution du CCACE et des coordonnateurs régionaux pour la nature de l'APN. Cet examen a permis de cerner quatre domaines d'étude essentiels à l'avancement des droits des Premières Nations :

1. La reconnaissance du leadership des Premières Nations dans la réalisation des objectifs du CMKMB à l'horizon 2030, y compris un libellé particulier faisant référence à la culture et aux droits des Premières Nations concernant les terres, les eaux, les glaces et la biodiversité;
2. La nécessité de provoquer un changement transformateur en proposant des mesures qui transcendent les processus systémiques et coloniaux existants;
3. La reconnaissance de l'inefficacité du grand nombre de programmes, politiques, initiatives et systèmes actuels contenus dans le PASNB qui visent à atteindre l'objectif d'arrêter la perte de biodiversité et d'inverser cette tendance;
4. La reconnaissance du fait que tout effort est vain sans la pleine et véritable participation des Premières Nations à la conception, à la planification et à la mise en œuvre de toutes les mesures prévues dans le cadre du PASNB.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



L'APN continuera sa participation au processus de rédaction afin de positionner le leadership et la gestion des terres, des eaux et des glaces des Premières Nations.

SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

La pollution et la contamination de l'environnement continuent d'augmenter au même rythme que les situations d'urgence. Consciente de l'ampleur de ces problèmes, l'APN demande le renouvellement des relations entre les Premières Nations et le Canada afin d'adopter une approche de justice environnementale holistique qui veille à la santé et à la protection de l'environnement tout en facilitant et en favorisant les approches dirigées par les Premières Nations.

L'APN reste engagée dans le projet de loi S-5, *Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999). Une modification importante de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* rendue possible par le projet de loi S-5 est la reconnaissance du droit à un environnement sain et l'obligation pour le gouvernement d'élaborer, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la modification, un cadre de mise en œuvre de ce droit. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et Santé Canada (SC) ont entamé un processus de mobilisation de deux ans, y compris un volet destiné aux Autochtones, sur l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain. L'APN demande l'inclusion complète des Premières Nations dans l'élaboration et la mise en œuvre du cadre canadien de mise en œuvre du droit à un environnement sain. Il s'agit notamment de permettre aux Premières Nations de faire valoir leurs droits et d'accéder aux ressources nécessaires pour contribuer de manière significative à l'élaboration de ce cadre.

L'APN continue de travailler en partenariat avec Santé Canada, l'Université d'Ottawa, l'Université de Montréal, l'Université McGill et l'Université Laval aux efforts de recherche de l'Étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes des Premières Nations (EANEPN). Celle-ci a été lancée dans la région de l'Atlantique à l'automne 2022 et dans la région de la Saskatchewan au printemps 2023.

De plus, conformément à la résolution 58/2018, *Réponse des Premières Nations à la maladie débilitante chronique*, l'APN demeure engagée dans la préservation de la santé de la faune en participant activement aux activités de recherche et de prévention de cette maladie. Un groupe de travail composé de membres du CCACE et du Comité des Chefs sur la santé a été formé en 2018. L'APN travaille actuellement à la finalisation d'un exposé de principes sur la maladie débilitante chronique, qui décrit les préoccupations et les recommandations des Premières Nations. Elle participe également aux activités du Consortium national du savoir sur le caribou boréal (CNSCB) et du Cercle des connaissances autochtones (CCA).

ÉVALUATION D'IMPACT

Le 13 octobre 2023, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision sur la constitutionnalité de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI), estimant que le régime de cette loi était inconstitutionnel, à l'exception des articles 81 à 91 (projets sur les terres fédérales). Bien que le Canada envisage d'apporter des modifications législatives « ciblées et significatives », il a publié une déclaration sur l'administration provisoire de la *Loi sur l'évaluation d'impact* en attendant ces modifications, qui décrit la façon dont les projets existants en vertu de la Loi seront traités. Selon la déclaration, il s'engage à « ...rester en accord avec la Déclaration des Nations Unies sur les



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsurrendered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



droits des peuples autochtones et à offrir des possibilités de mobilisation et de participation importantes aux peuples autochtones dans le processus d'évaluation dans le but d'obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé ». Il s'agit là d'un point de plaidoyer qui pourra être utilisé par les Premières Nations lorsque des modifications législatives seront envisagées.

L'APN s'apprêtait à soutenir l'élaboration du règlement sur l'entente de coadministration des évaluations d'impact avec les Autochtones; un nouveau règlement qui permettrait aux gouvernements des Premières Nations de conclure des ententes pour assumer des pouvoirs, des devoirs et des fonctions prévus par la Loi (article 114). Cependant, les travaux relatifs à ce dossier ont été suspendus. Dès qu'ils reprendront, l'APN continuera de demander la prise en compte pleine et entière des Premières Nations, des organisations régionales et des organismes provinciaux et territoriaux à tous les points d'intervention tout au long du processus réglementaire appliqué à tous les projets. Parmi les autres domaines prioritaires figurent le cadre de conciliation des évaluations d'impact, le(s) modèle(s) de recouvrement des coûts et les listes ministérielles de projets.

Prochaines étapes

La prise de conscience croissante des crises touchant la biodiversité et le climat a donné un coup de fouet aux activités de protection et de défense de l'environnement au niveau national et international. Fondés sur les engagements pris par le gouvernement fédéral en 2022 lors de la COP 27 de la Convention-cadre sur les changements climatiques (Égypte) et de la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (Montréal), les travaux relatifs aux changements climatiques et à la biodiversité ont fait l'objet d'une attention et d'engagements ciblés au niveau international.

L'APN continuera de faire progresser les travaux qui lui ont été confiés par les Premières Nations-en-Assemblée, avec la contribution du CCACE, du CMAC et de la TPNN. Des mesures urgentes sont nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les Premières Nations doivent continuer d'orienter les efforts nationaux et internationaux pour lutter contre ces crises. L'APN continuera ses activités de plaidoyer au niveau national et international afin de positionner les Premières Nations en tant que chefs de file dans tous les travaux liés à l'environnement et en tant que gardiens et gestionnaires de leurs terres, territoires et eaux traditionnels.

Personne-ressource :

Curtis Scurr,
directeur, Environnement,
CScurr@afn.ca